

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1772

présenté par

M. Colombani, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Falorni, M. François-Michel Lambert,
M. Lassalle, M. Molac et M. Nadot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.